

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un barreau routier à Ballancourt-sur-Essonne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental de l'Essonne (91)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Catherine Torres, Responsable de l'UT Nord Est

RCS / SIRET

2	2	9	1	0	2	2	8	0	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'État, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale	Construction d'un nouveau barreau routier reliant les RD17 et RD191 à partir de giratoires, à Ballancourt-sur-Essonne (91). Le profil en travers intègre une voie bi-directionnelle (2x1 voie) de 7m de large, deux accotements de 2m, des fossés longitudinaux, une piste bi-directionnelle de 3 m et des espaces verts, déterminant un besoin en emprise de 29 m de large. Emprise totale d'environ 2,8 ha - 950 ml - 29 m de largeur

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un barreau routier à Ballancourt-sur-Essonne. Le tracé part du giratoire RD191 / rue Jeanne Pinet existant, puis traverse des champs pour se raccorder sur un nouveau giratoire (à créer) au niveau de la RD17. Afin de prendre en compte les besoins en desserte liés à un potentiel développement urbain futur, il est susceptible d'intégrer un point d'échange intermédiaire.

Le projet a une emprise totale d'environ 2,8 ha, pour un linéaire de tracé d'environ 950 m. La totalité des zones franchies étant des surfaces agricoles, le projet n'entraîne pas de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Ce barreau a pour objectif de désengorger la circulation en centre-ville de Ballancourt-sur-Essonne, notamment lors des heures de pointe.

En effet, l'itinéraire actuel (RD74) incite les usagers à passer par le centre-ville pour rejoindre la RD191.

Le centre-ville, caractéristique d'un milieu rural, n'est pas adapté à recevoir le trafic actuel (passage d'engins agricoles, présence de chicanes, nuisances sonores induites...).

La construction de ce barreau offrirait un accès amélioré à la RD 191 et une desserte plus directe au centre-bourg. Il permettrait aux usagers transitant d'Ouest en Est de contourner le centre-ville au plus court pour accéder au réseau structurant départemental (RD 191) par une liaison directe au Nord de son noyau aggloméré.

Ce projet fait l'objet d'un emplacement réservé inscrit au règlement graphique du PLU de Ballancourt-sur-Essonne (PLU approuvé le 08 mars 2012).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront dans cet ordre :

- installations de chantier
- dévoiement des réseaux
- travaux de décapage de l'emprise des travaux
- travaux de terrassements (déblai/remblai et évacuation des matériaux, 900 à 1000 PL)
- couche de forme (apport de matériaux, environ 500 PL)
- assainissement longitudinal et bassins
- réalisation des chaussées et travaux de VRD y compris piste cyclable (700 à 800 PL)
- travaux d'équipements d'exploitation et d'aménagements paysagers.

La durée globale des travaux est comprise entre 6 et 9 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le projet de barreau routier permettra de relier les RD17 et RD191 à partir de giratoires, à Ballancourt-sur-Essonne (91).

D'une longueur d'environ 950 ml pour une emprise totale en travers de 29 m de large, le barreau routier sera composé de :

- 2x1 voies soit 7 mètres ;
- des accotements de 2x2 mètres ;
- 3 m de large de pistes cyclable bidirectionnelle ;
- des espaces paysagers et des fossés.

Il est estimé un trafic de 4 000 véhicules par jour avec 4,6% de PL, avec un taux de croissance annuel d'environ 1 à 2%.

La limitation de vitesse prévue est de 80 km/h.

A l'Est, le giratoire existant sur lequel le projet se raccorde est éclairé.

A l'Ouest, la route sur laquelle se raccorde le projet est éclairée, le giratoire qui y sera aménagé sera éclairé.

L'éclairage du barreau routier n'est pas envisagé au stade actuel du projet.

L'assainissement des eaux pluviales de la plateforme sera géré par la création de fossés enherbés longitudinaux se rejetant dans deux bassins de régulation à ciel ouvert, raccordés aux canalisations existantes.

Les bassins et fossés filtrants serviront à la décantation des eaux pluviales. Le système de décantation sera à préciser en phase AVP ou PRO. Le volume du bassin Ouest est estimé à 650 m³ ; celui du bassin Est à 80m³.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève de la colonne "Projet soumis à la procédure de cas par cas" du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'environnement et fait ainsi l'objet de la présente "Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale".

De plus, le projet prévoit l'aménagement d'une voie sur une emprise de 2,8 ha (longueur d'environ 950 m/largeur d'environ 29.00 m). Dans ces conditions, le projet est au moins soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0.). La rubrique 3.2.3.0 pourrait être visée dans le cas où les bassins de rétention créés auraient une superficie supérieure à 0,1 ha.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet :	Environ 2,8 ha
Largeur de voie :	7 mètres (2x1 voie)
Accotements :	2x2 mètres
Largeur de la piste cyclable bidirectionnelle	3,0 mètres
Largeur des fossés	variant de 2,75 à 3,0m
Largeur des espaces verts	3,77 à 5,47m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Ballancourt-sur-Essonne

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 02° 23' 17" E Lat. 48° 31' 56" N

Point d'arrivée :

Long. 02° 22' 40" E Lat. 48° 32' 12" N

Communes traversées :

Ballancourt-sur-Essonne

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - la ZNIEFF de type II Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine (110001514) située à environ 200 m à l'Ouest du projet ; - la ZNIEFF de type I Zone humide d'Echarçon, du Bouchet à Mennecy (110001527), située à 1,3 km au Nord-Ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à environ 1,2 km au Nord du projet. Il s'agit du Marais De Fontenay-Le-Vicomte (FR3800417).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PNR le plus proche est celui du « Gâtinais français » en périphérie immédiate de la zone. La réserve naturelle la plus proche est la réserve naturelle nationale des « Sites géologiques du département de l'Essonne » (FR3600096) située sur la commune d'Itteville à environ 5 km au Sud-Ouest du site d'étude.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Ballancourt-sur-Essonne n'est soumise ni à un Plan de Prévention au Bruit (PPB) ni à un Plan de Gène Sonore (PGS).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique ne se situe sur la commune de Ballancourt-sur-Essonne.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic Zone Humide a été réalisé dans le cadre de l'étude Faune/Flore/Habitats (présente en annexe). La zone d'étude ne comporte pas de zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ballancourt-sur-Essonne est couverte par un PPRT Installations industrielles PPRT Installations industrielles prescrit le 19/01/2010 et approuvé le 19/09/2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet appartient à deux zones de répartition des Eaux : - Beauce - Albien Les isopièzes indiquent qu'au niveau du projet, la nappe de la Beauce se situe à environ 60 m de profondeur, celle de l'Albien se situe entre 50 et 60 m de profondeur.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de puits de captage sur le territoire de Ballancourt-sur-Essonne, mais il existe une servitude liée au captage d'Itteville au Sud de la ville. Le projet n'appartient pas au périmètre de protection éloigné du captage d'Itteville.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le site "Vallée de la Juine" (6154), inscrit par arrêté du 25 octobre 1974, localisé à environ 2,5 km à l'Ouest du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - la ZPS Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR1110102), située à environ 800m au Nord du projet ; - la ZSC Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne (FR1100805), située à environ 1,2 km au Nord du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le site "Vallée de la Juine et ses abords"(9805), classé par décret du 18 juillet 2003, localisé à environ 2,5 km au Sud-Ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite un nivellement du terrain, provoquant localement des zones de déblais et de remblais. Ces zones sont repérées sur la figure "profil en long du projet" présente dans le document annexe. Une première estimation majorée fait état de 11 200m ³ de déblais/décasement dont 950m ³ seront réutilisés sur le site (remblais, y compris mise en oeuvre). L'évacuation de matériaux est donc estimée à 10 250m ³ . Les études ultérieures viseront un équilibre permettant de conserver un maximum de matériaux sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude Faune/Flore/Habitats/Zones humides a été réalisée dans le cadre du projet. Cette étude, présente en annexe, conclut sur : - un enjeu nul sur les habitats ; faible sur la flore - un enjeu moyen sur la faune : zone de transit pour les chiroptères et habitat pour l'avifaune nicheuse (Bruant proyer et Alouette des champs notamment). Les mesures détaillées dans l'étude FF (phasage du défrichage, préconisations sur les aménagements paysagers, suivis écologiques) permettront de limiter les impacts du projet sur la biodiversité et de diversifier les habitats présents (haies nourricières, de transit et de refuge).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont situés à environ 800 m (ZPS) et 1,2 km (ZSC) du projet. Le Pluvier doré, inscrit à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, a été observé à proximité de la zone en projet. Il utilise les parcelles agricoles pour s'alimenter en hiver (enjeu faible évalué dans l'étude FF). Le Pluvier doré n'est pas inscrit au Formulaire Standard de Données des sites Natura 2000 présents à proximité du projet (FR1110102 et FR1100805). Le projet n'entraînera pas d'impact sur un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone naturelle la plus proche est la ZNIEFF de type II Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine (110001514) située à environ 200 m à l'Ouest du projet.</p> <p>Aucune espèce déterminante ZNIEFF en région Ile-de-France n'a été observée au niveau de la zone du projet lors des inventaires Faune/Flore (étude disponible en annexe).</p> <p>Le projet n'entraînera pas d'impact sur une zone à sensibilité particulière.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet a une emprise totale d'environ 2,8 ha. La totalité des zones franchies sont des surfaces agricoles.</p> <p>Les espaces agricoles de part et d'autre du nouveau barreau routier seront maintenus ; les aménagements paysagers réalisés pourront leur apporter des avantages (haies permettant un effet brise-vent, limitation des ruissellements, ...).</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les deux ICPE les plus proches du projet sont situées à environ 1km :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'Ouest pour l'ICPE ArianeGroupe (ex Herakles), sous le régime de l'autorisation - au Sud pour l'ICPE ELF Aquitaine, dont l'activité a cessé (anciennement sous le régime de l'autorisation) <p>Ces ICPE ne sont pas des SEVESO.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>D'après la carte du BRGM, le site du projet est globalement soumis à un aléa moyen de retrait gonflement des argiles. L'extrémité Est du projet (quelques m²) sont concernés par un aléa fort.</p> <p>Une étude géotechnique avec sondages permettra de gérer ce risque.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet de création de barreau routier a pour objet de désengorger la circulation en centre-ville de Ballancourt-sur-Essonne, ce dernier étant inadapté à recevoir le trafic actuel.</p> <p>Le futur trafic sur le barreau routier est estimé à environ 4 000 veh/j avec 4,6% de PL. La limitation de vitesse prévue est de 80 km/h.</p>
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet a pour objectif de désengorger la circulation en centre-ville de Ballancourt-sur-Essonne. Les nuisances sonores dues au trafic routier seront en partie déplacées : elles seront diminuées localement en centre-ville et augmenteront au niveau de l'emprise du projet, actuellement occupée par des parcelles agricoles.</p> <p>Les habitations les plus proches du projet se situent Route de Fontenay (D17) à environ 100 m du rond-point qui sera créé.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne prévoit pas l'installation de lampadaires et ne générera donc pas d'émissions lumineuses (en dehors des phares de voitures circulant sur la future nouvelle voie).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet de création de barreau routier s'implantera au niveau de parcelles actuellement agricoles.</p> <p>Le projet a pour objectif de désengorger la circulation en centre-ville de Ballancourt-sur-Essonne. La pollution due au trafic routier (émissions de CO₂, particules fines etc.) sera en partie déplacée : elle sera diminuée localement en centre-ville et augmentera au niveau de l'emprise du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'assainissement des eaux pluviales de la plateforme sera géré par la création de fossés enherbés longitudinaux se rejetant dans deux bassins de régulation à ciel ouvert, raccordés aux canalisations existantes.</p> <p>Les bassins et fossés filtrants serviront à la décantation des eaux pluviales. Le système de décantation sera à préciser en phase AVP ou PRO. Le volume du bassin Ouest est estimé à 650 m³ ; celui du bassin Est à 80m³.</p> <p>Afin de favoriser l'écoulement des eaux pluviales, les pentes en long seront limitées à 1% au minimum.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ou inscrit ou monument historique ne se situe à proximité immédiate du projet. La DRAC a été consultée et donnera ses prescriptions éventuelles dans le cas où un diagnostic archéologique serait nécessaire. Enfin, le paysage des habitations à proximité du projet (pour les plus proches, à 100 m du rond-point qui sera créé à l'Ouest) sera modifié, passant d'une plaine agricole à une parcelle agricole délimitée par des aménagements paysagers entourant le nouveau barreau routier.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a une emprise totale d'environ 2,8 ha. La totalité des zones franchies sont des surfaces agricoles. Ces surfaces perdront leur usage agricole et présenteront des usages routiers, cyclistes et paysagers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Afin d'identifier les projets pouvant présenter des enjeux au regard de la zone d'étude, les avis de la MRAE depuis mars 2018 et du CGEDD depuis 2017 ont été consultés pour les projets situés à Ballancourt-sur-Essonne et sur ses communes limitrophes.

Aucun projet ayant fait l'objet d'une étude d'impact n'a été identifié.

Deux projets ayant fait l'objet d'une évaluation au cas par cas ont été identifiés :

- Mise en compatibilité par déclaration de projet du plan local d'urbanisme (PLU) de Chevannes (91) pour la réalisation d'un programme de logements dans le site de l'ancienne ferme « Legendre » - Décision du 18 mai 2018, projet non soumis à évaluation environnementale
- Mise en compatibilité par déclaration de projet du plan local d'urbanisme (PLU) de Chevannes (91) pour la réalisation d'un programme de quatorze logements - Décision du 9 avril 2018, projet non soumis à évaluation environnementale

Etant donné ces éléments, il est possible de conclure que le projet de barreau routier à Ballancourt-sur-Essonne n'engendrera pas d'incidences cumulées avec d'autres projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Suite aux inventaires Faune/Flore/Habitats réalisés, plusieurs mesures seront mises en place :

- Phasage de la mise à nu du terrain et des terrassements en dehors des périodes de fortes sensibilités pour l'avifaune et les chiroptères ;
- Création d'éléments paysagers en bord de barreau routier favorisant la chasse et le déplacement des chiroptères (passage au-dessus de la canopée) ;
- Favoriser les nouvelles zones de refuge, de nourrissage et de reproduction pour les oiseaux des milieux agricoles dans les aménagements paysagers (végétation locale à fonctionnalité de nourrissage) ;
- Suivi écologique des mesures.

Ces mesures sont détaillées dans l'étude faunistique, floristique et diagnostic zones humides, annexée à ce présent document.

Il est à noter que d'autres caractéristiques du projet permettront de réduire les impacts sur l'environnement (décantation des eaux pluviales dans des fossés et bassins filtrants, absence d'éclairage public).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la création d'un barreau routier à Ballancourt-sur-Essonne, au droit de parcelles agricoles. Les enjeux identifiés sont principalement faibles et concernent essentiellement la faune et le changement d'occupation des sols. L'avifaune des milieux agricoles pourra continuer d'utiliser les cultures juxtaposant le projet, tandis que les aménagements paysagers prévus (haies, arbres) favoriseront l'arrivée de nouvelles espèces et le déplacement des chiroptères fréquentant le site. Le trafic limité attendu et les aménagements prévus (haies, arbres, gestion des pluies) limitent les nuisances induites par le barreau routier (visuel, bruit, pollution). Au regard des faibles enjeux du site et des mesures prévues en phase chantier et phase exploitation pour limiter au maximum les impacts, ce projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale au titre du code de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Etude faunistique, floristique et diagnostic zones humides, SCE, novembre 2020

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Eury

le,

11.01.2021

Signature


Sylvain Selgneur
Directeur général adjoint
chargé des Equipements et
de l'Environnement

Systemeigenschaften
des Systems
des Systems
des Systems



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Annexes graphiques

Création d'un barreau routier à Ballancourt-sur-Essonne



MAITRE D'OUVRAGE

RAISON SOCIALE	Conseil Départementale de l'Essonne (CD91)
COORDONNÉES	Hôtel du Département Boulevard de France 91012 Évry
INTERLOCUTEUR	Madame Catherine TORRES E-mail : catorres@cd-essonne.fr Tél : 01 69 11 48 32 / 06 49 26 43 61

SCE

COORDONNÉES	9 bd du Général de Gaulle 92120 MONTROUGE Tél. 01 55 58 13 20 – Fax. 01 55 58 13 21
INTERLOCUTEUR	Madame Laura SERVAJEAN Tél. 01 55 58 13 32 Portable : 07 86 75 61 58 E-mail : laura.servajeau@sce.fr

NOTE

TITRE	Annexes Graphiques - Demande d'examen au cas par cas Création d'un barreau routier à Ballancourt-sur-Essonne
NOMBRE DE PAGES	15

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
170419AD1	10/09/2020	Édition 1	-	HCA	LSR

ANNEXES GRAPHIQUES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
CREATION D'UN BARREAU ROUTIER A BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

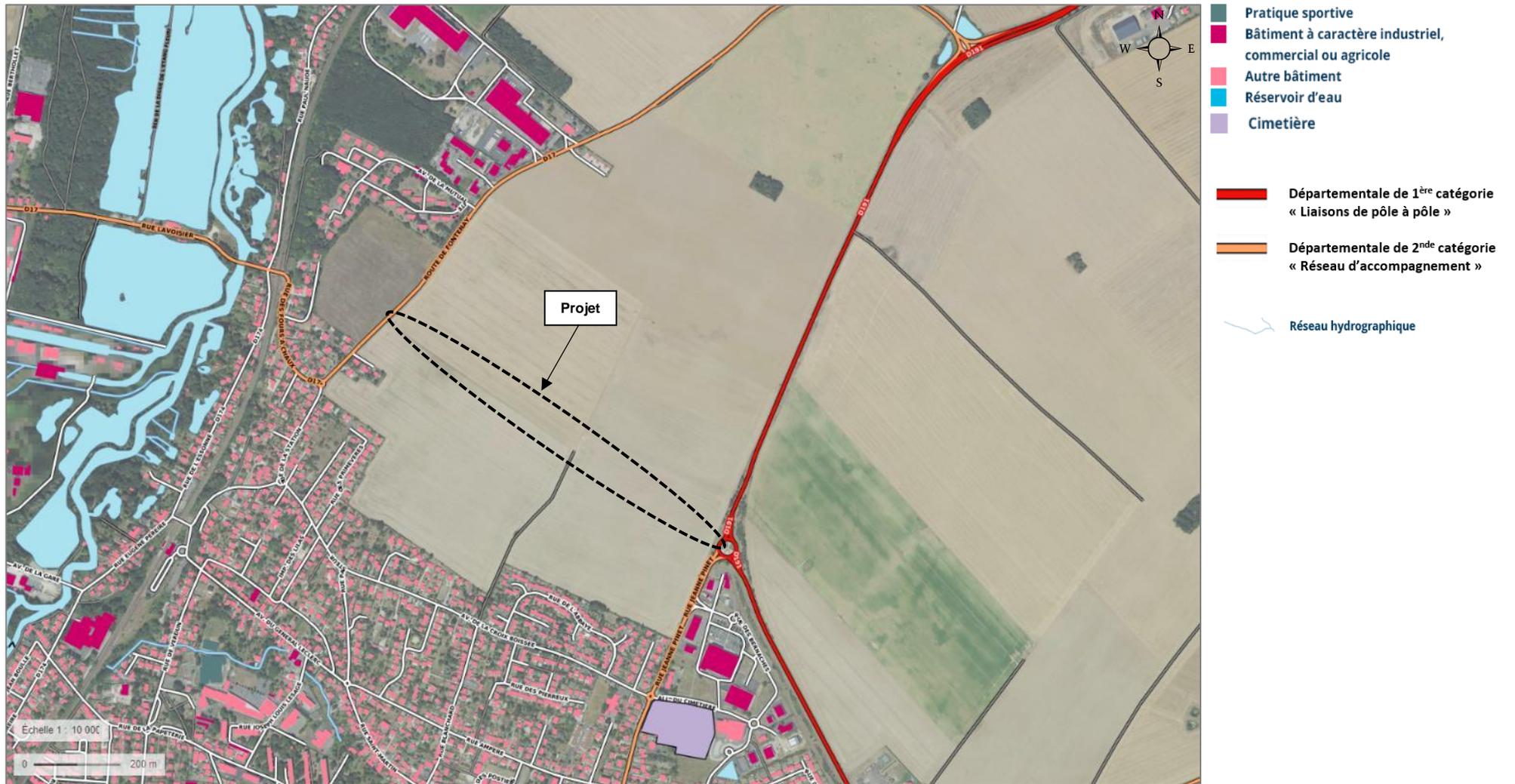
Figure 1 : Plan de situation du projet au 1 :25 000



Source : IGN

ANNEXES GRAPHIQUES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
CREATION D'UN BARREAU ROUTIER A BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Figure 2 : Occupation des sols sur la commune de Ballancourt-sur-Essonne aux abords du site d'étude



Source : Géoportail

Figure 3 : Photographie aérienne du site du projet avec localisation des prises de vues rapprochées



Source : Google Earth

Figure 4 : Vue vers la zone en projet depuis son extrémité Est



Source : SCE, 05/2020

Figure 5 : Vues de part et d'autre de la D191 depuis l'extrémité Est du projet



Source : SCE, 05/2020



Source : SCE, 05/2020

Figure 6 : Vue depuis la partie centrale du projet vers la zone industrielle présente au Nord



Source : SCE, 05/2020

Figure 7 : Vue depuis la partie centrale du projet vers les habitations présentes au Sud



Source : SCE, 08/2020

Figure 8 : Vue vers la zone en projet depuis son extrémité Ouest

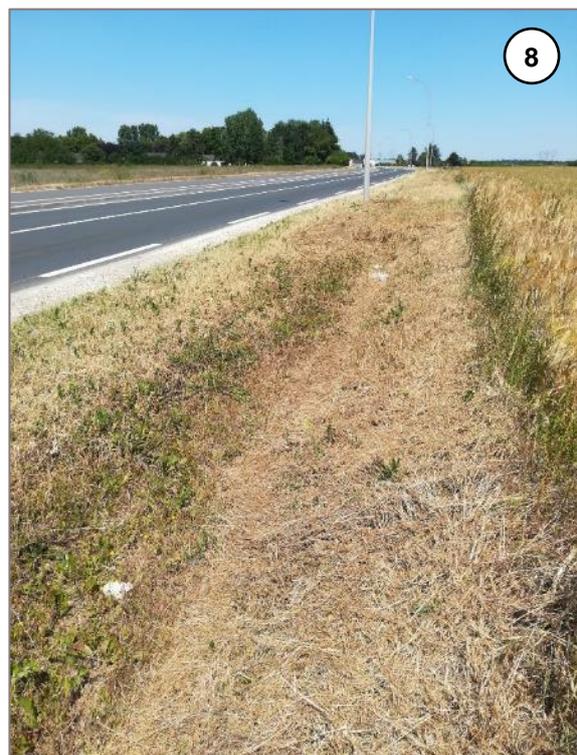


Source : SCE, 06/2020

Figure 9 : Vues de part et d'autre de la D17 depuis l'extrémité Ouest du projet



Source : SCE, 05/2020



Source : SCE, 06/2020

Figure 10 : Photographie aérienne du site du projet avec localisation des prises de vues éloignées



Source : Google Earth

Figure 11 : Vue depuis le Passage Saint-Martin



Source : Google Street View, août 2018

Figure 12 : Vue depuis la D191 sur le rond-point auquel le barreau routier sera raccordé



Source : Google Street View, août 2018

Figure 13 : Vue depuis la D191 au Nord du projet



Source : Google Street View, juin 2018

Figure 14 : Vue depuis la zone industrielle localisée au Nord-Ouest, le long de la D17



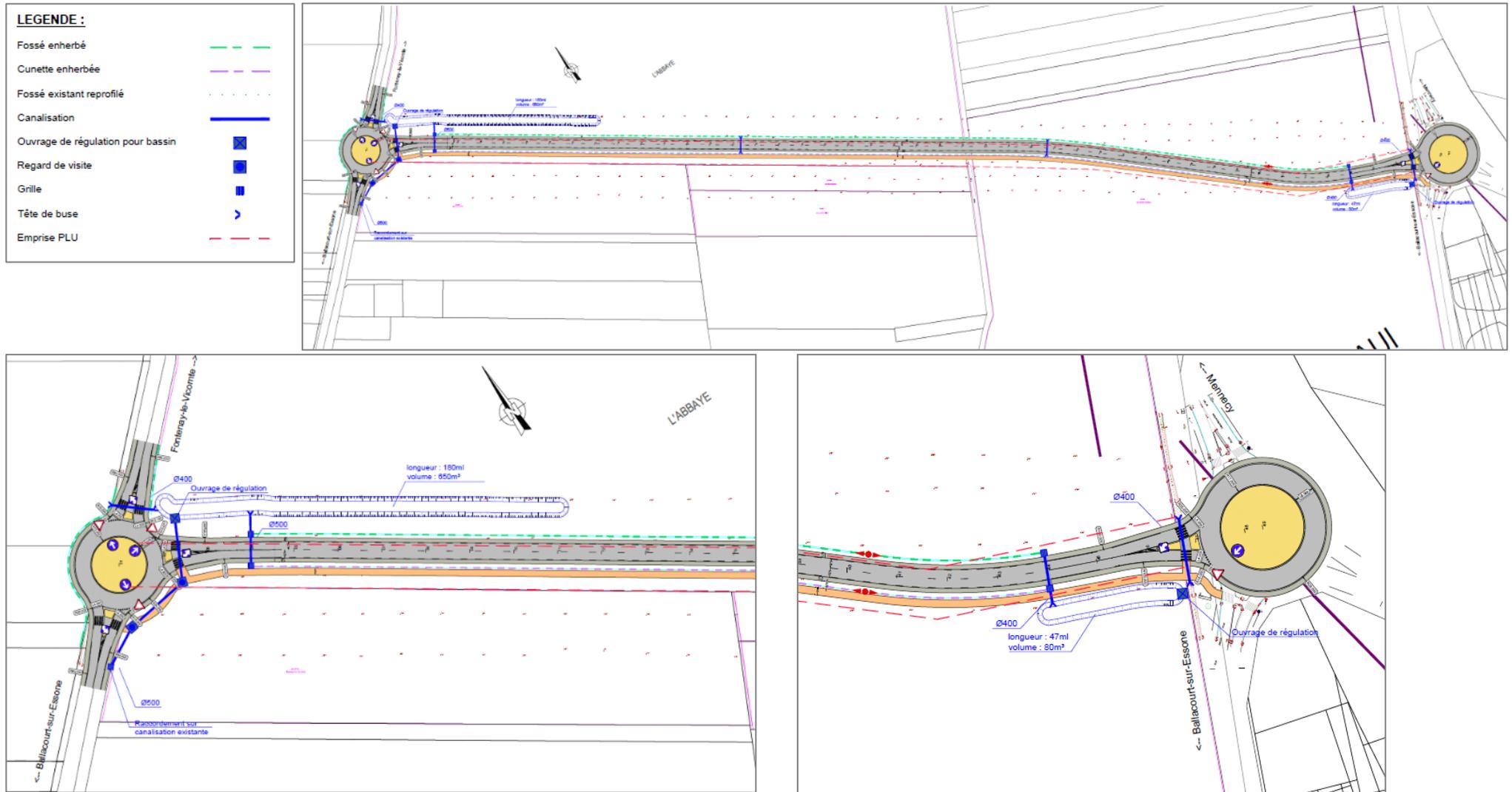
Source : Google Street View, juillet 2019

Figure 15 : Vue depuis les habitations les plus proches sur la D17 où s'insérera environ 100 m plus loin le nouveau rond-point



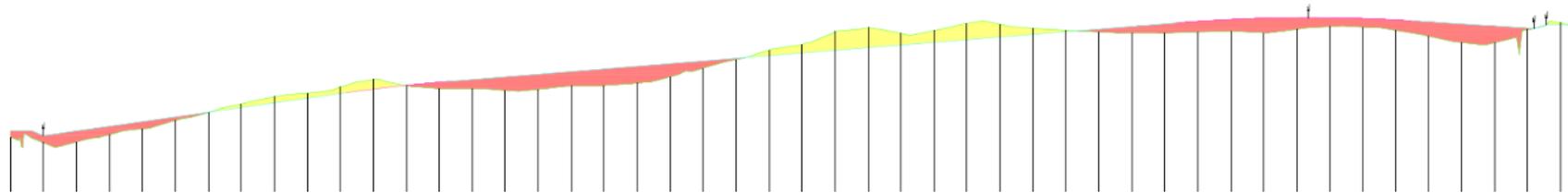
Source : Google Street View, juillet 2019

Figure 16 : Vue en plan du projet



Source : SCE

Figure 17 : Profil en long du projet



En rouge : remblai ; en jaune : déblais.

Figure 18 : Profil en travers du projet – section courante, cas déblai

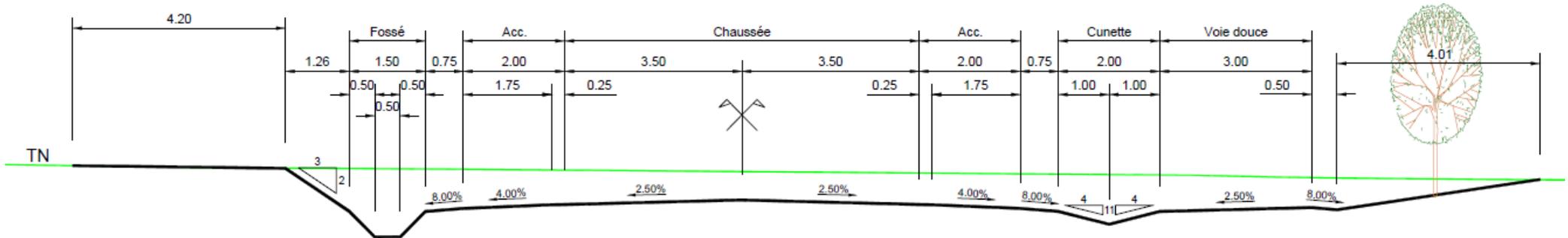
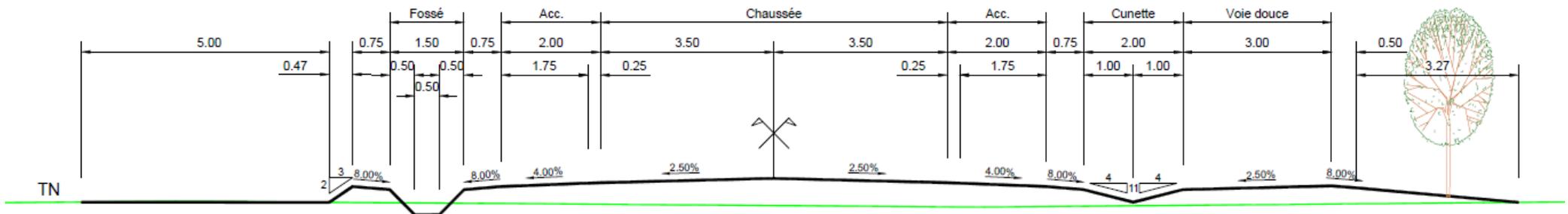


Figure 19 : Profil en travers du projet – section courante, cas remblai



Source : SCE

Figure 20 : Sites Natura 2000 à proximité du projet





sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GRUPE KERAN